

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1193 accordant une permission a Saleh Saïd.

n° 1193

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 novembre 1949

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro

30 novembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul**l'arrêté 11° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vula** demande de permission d'absence de vingt, et un jours formulée par M. Saleh Saïd, commis administratif, 7e échelon, à l'enregistrement, aux domaines et au timbre

**Vul**avis favorable de M. le chef du service de l'enregistrement, des domaines et du timbre,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours à sftlde entière pour en jouir à Djibouti, est accordée à M. Saleh Saïd, commis administratif au service de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Art, 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 novembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégvvtion :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.